



# Cellule PDP



## Cellule PDP\*, pourquoi ?

\*Prévention Désinsertion Professionnelle

Un objectif :

### Prévenir la désinsertion professionnelle



**6 étapes  
pour vous  
accompagner**

Lors de la visite médicale avec le médecin du travail ou de l'entretien avec l'infirmier(e) en santé au travail :  
**Recueil des difficultés rencontrées ou évaluation du risque de désinsertion professionnel**



**1 - La visite  
médicale**

Avec l'accord du salarié, le médecin du travail ou l'IDEST réalise une orientation vers la cellule PDP



**2 - L'Orientation**

La cellule PDP contacte le salarié dans les plus brefs délais afin de programmer un entretien



**3 - L'entretien  
avec la cellule pdp**

Début de l'accompagnement avec un professionnel de PREVY chargé du maintien en emploi, en collaboration avec le médecin du travail.



**4- L'accompagnement**

Accompagnement du salarié dans l'établissement et suivi d'un plan d'actions (aménagement du poste de travail ; étude de changement de poste au sein de l'entreprise ; reconversion professionnelle ...)



**5 - L'établissement et le  
suivi du plan d'actions**

Mise en œuvre de la solution de Maintien en Emploi retenue avec le partenaire adéquat



**6 - La mise en oeuvre du  
Maintien en Emploi**

### En difficulté à votre poste de travail ?

Que vous soyez en poste ou en arrêt, parlez-en lors de votre visite médicale avec le médecin du travail ou lors de l'entretien avec l'infirmier(e) en santé au travail.

Contactez la cellule PDP de PREVY à : [cellulepdp@prevy.fr](mailto:cellulepdp@prevy.fr)

Flashez le QR Code  
pour contacter  
directement la cellule

